

Organisme de Formation de l'AFSA
41 avenue du Pic Saint-Loup
Bâtiment C, appartement 323
34090 MONTPELLIER
E-mail : formation@afsanimalier.org
N° déclaration d'activité :
76 34 11762 34
Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'État.
Numéro de SIRET : **491 241 469 00031**
Code NAF (ou APE) : **9499Z**
Numéro RNA : **W294000230**

PROCÉDURE DE PRÉVENTION DES ABANDONS

AVANT LA FORMATION

- Tout d'abord le directeur de l'Organisme de Formation s'assure du bon déroulé du diagnostic des attentes/besoins/profil du futur participant.
- Le directeur de l'Organisme de Formation s'assure de proposer au futur participant le parcours de formation adéquat.
- L'Organisme de Formation met tout en œuvre pour assurer le meilleur niveau de renseignement, suivi et accueil possible pour le stagiaire : envoi de tous les documents administratifs nécessaires (devis, puis convention et programme de formation, CGV, convocation).

PENDANT LA FORMATION

- Le directeur de l'Organisme de Formation accueille le participant et évalue ses compétences à l'entrée en formation.
- Le directeur de l'Organisme de Formation délivre une formation en adéquation avec les attentes du stagiaire et adapte les modalités pédagogiques en fonction de l'avancé du participant.
- En fin de journée, le directeur de l'Organisme de Formation fait un tour de table pour recueillir les impressions des stagiaires et valider le niveau d'implication des participants.

En cas d'absence non-prévue et non-justifiée d'un participant, il convient d'appliquer les conduites suivantes :

- Le directeur de l'Organisme de Formation se renseigne auprès des autres personnes de la formation pour savoir si le participant a fait part de ses intentions.
- Le directeur de l'Organisme de Formation contacte le participant concerné afin de connaître les causes de l'absence.
- Le directeur de l'Organisme de Formation prend note de l'absence sur les états de présence et directement dans le logiciel de gestion / tableau de bord, dans la session concernée.
- Le directeur de l'Organisme de Formation informe l'entreprise de l'absence du participant.